

Déjà nous avons proposé cette pratique à des associations de piété et de charité. Elle a été partout accueillie avec faveur. Le moment nous semble venu de la généraliser.

Que les personnes dévouées aux âmes du purgatoire, que les chrétiens zélés unissent donc leurs efforts. Qu'ils recommandent cette œuvre et la propagent.

En travaillant pour les défunts nous travaillons aussi pour nous. Les âmes dont nous aurons hâté le bonheur nous obtiendront des grâces d'autant plus abondantes que nous aurons mis plus de zèle à les délivrer.

H. LEROY,

de la Compagnie de Jésus.

LA LIBERTE

Un beau discours prononcé à Saint-Augustin par le R. P. Coubé, au service pour M. Chesnelong, nous reproduisons cet éloquent passage sur la liberté de l'Eglise :

“ La liberté, messieurs, l'Eglise ne demande par autre chose aux législateurs de ce temps. La liberté est un grand bien, ou plutôt c'est la racine et la condition de tout bien. Ce siècle est avide de liberté. Comme la cavale échappée qui aspire bruyamment l'air dans l'immensité des savanes, ce siècle, qui s'est jeté à corps perdu dans la liberté, en a respiré l'air avec amour et s'est enivré de ses parfums et de ses brises. Jouissez donc de la liberté, ô sociétés modernes, mais ne la gardez pas pour vous seules. L'Eglise y a droit comme vous. Est-ce donc trop pour votre libéralisme de ne pas lui forger des chaînes ? N'est-ce pas pour tous que vous avez proclamé la liberté, l'égalité, la justice ? Et, à défaut de justice, votre intérêt ne plaide-t-il pas en faveur de la liberté ? Ce n'est pas pour elle, en effet, c'est pour vous que l'Eglise veut être libre.

“ Ce qu'elle vous demande, c'est la liberté de faire le bien et le répandre la lumière ; c'est la liberté de rendre vos enfants bons et purs, de secourir vos pauvres, de soi-